

# BULLETIN COMAGUER N°425

11 MARS 2021

\*\*\*

## EVOCATION DE LA COMMUNE DE PARIS

L'émission de COMAGUER du 10.03 sera rediffusée sur Radio Galère

**SAMEDI 13 MARS A 14 H**

\*\*\*

Pour approfondir vos réflexions en profitant des dernières longues soirées de couvre-feu

COMAGUER vous recommande :

- Le film LA COMMUNE de Peter Watkins accessible gratuitement sur internet - 2 épisodes - 6h en tout

[https://www.youtube.com/watch?v=cINq304dl\\_Y](https://www.youtube.com/watch?v=cINq304dl_Y)

<https://www.youtube.com/watch?v=RDvrjt3qokg>

- Les vidéos de l'historien Henri Guillemin 13 épisodes d'environ 30 minutes chacun mises en ligne par la compagnie Jolie môme <https://cie-joliemome.org/?p=7415>

- La conférence d'Annie Lacroix-Riz sur le maréchal félon BAZAINE

<http://www.henriguillemin.org/videos/intervention-de-annie-lacroix-riz/>

- Le blog de MICHELE AUDIN <http://macommunedeparis.com> très à jour sur les recherches historiques toujours en cours sur cet épisode très violent, cette guerre civile pour reprendre le titre du livre Marx qui a ensanglanté la France

Et puis pour parler de la longue histoire longue des républiques françaises depuis la première en 1792 il faut se souvenir que l'élection du président au suffrage universel n'a existé brièvement que sous la seconde république (1848-1851) avec l'élection en 1848 de Louis Napoléon Bonaparte lequel pour rester encore 19 ans au pouvoir fera

un coup d'état le 2 décembre 1851 (lire Karl Marx : le 18 Brumaire de Louis Napoléon Bonaparte).

La Commune est une réaction populaire à l'empire qui s'explique très simplement par deux chiffres : hausse des prix pendant le règne de Napoléon III : 45%, hausse de salaires : 15%.

Ce fâcheux précédent a été soigneusement évité par la troisième et la quatrième république qui ont limité les pouvoirs du président. Mais suite au coup d'état juridique de 1958 cette procédure a été réintroduite en 1962 pour permettre l'élection de De Gaulle en 1965. Les dangers de cette extrême concentration du pouvoir et ses abus possibles sont aujourd'hui patents.